

**DAJI/2019/Décision/SI/01**

Décision portant validation de la sortie d'inventaire d'un véhicule Renault

## Le Président d'Aix-Marseille Université

Vu le Code de l'éducation,  
Vu les statuts modifiés d'Aix-Marseille Université,  
Vu la délibération n° 2016/01/19-03 du conseil d'administration en date du 19 janvier 2016, donnant délégation de pouvoir au Président, notamment en matière de sortie d'inventaire de biens mobiliers dont la valeur d'acquisition unitaire HT n'excède pas 10 000 €,  
Vu le procès-verbal de remise pour aliénation de biens mobiliers en date du 03 octobre 2018 portant sur l'objet de la présente décision,

### DÉCIDE

**Article 1 :**

Est autorisée la sortie de l'inventaire du véhicule :



- Renault Trafic immatriculé DC-308-CD,

Ce véhicule doit être remis aux domaines.

**Article 2 :**

Le Directeur Général des Services et l'Agent comptable, sont chargés, chacun pour ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait à Marseille, le 30 avril 2019

  
  
**Yvon BERLAND**  
Président d'Aix-Marseille Université